

# Conditions générales de vente

## Syndicat Mixte de la Montagne Ardéchoise

### Résidence hôtelière de la Croix de Bauzon

#### Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente constituent le socle de la négociation commerciale et sont systématiquement adressées ou remises à l'acheteur pour lui permettre de passer commande. La résidence hôtelière de la Croix de Bauzon est gérée par le syndicat mixte de la montagne ardéchoise (SMA), identifié ici sous le terme de "gérance/gérant". La résidence hôtelière est composée de 10 chambres doubles, 7 appartements en duplex 4/6 couchages et un chalet de groupe 36 couchages soit une capacité totale de 98 couchages.

Le contenu du site internet [www.croixdebauzon.com](http://www.croixdebauzon.com) a vocation à informer les clients. Certaines des prestations proposées peuvent être sujettes à modification en fonction du taux de remplissage et/ou être accessibles à certaines dates uniquement dans la saison. Lors de chaque commande, les conditions de vente sont envoyées au client accompagnées des tarifs en vigueur. Pour l'hébergement, les tarifs sont déclinés en deux saisons : du 1er octobre au 31 mai période de chauffage et du 1er juin au 30 septembre hors période de chauffage. Les tarifs indiqués sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles de modifications, ils sont valables uniquement sur la saison en cours. La prestation aura lieu au tarif en vigueur à la date de la commande. Les tarifs sont indiqués TTC. Toute modification du taux de TVA entraînera une modification du tarif. Conformément au Code du Tourisme, le syndicat mixte de la montagne ardéchoise (SMA) se réserve le droit d'apporter des modifications aux informations présentes sur le site internet ou tout autre support de communication. En cas de modifications importantes, celles-ci seront communiquées sur le site internet de la station.

#### 1. CONDITIONS DE RÉSERVATION

Toute personne contractante doit être âgée d'au moins 18 ans, doit être dans la capacité juridique de contracter et ne doit pas être sous tutelle ou curatelle. Le contractant doit obligatoirement être présent pendant toute la durée du séjour. La réservation est effective uniquement avec l'accord de la gérance, après réception des arrhes et après réception soit du contrat de réservation dûment complété et validé, soit après acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation.

**Toute acceptation du devis/bon de commande implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.**

- La réservation d'un hébergement est faite à titre strictement personnel au nom du locataire ou de la structure organisatrice. L'acheteur ne peut en aucun cas sous-louer ni céder sa réservation sans le consentement préalable de la gérance.
- Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux pour les réservations individuelles, dans le cadre de séjours encadrés les mineurs seront sous la responsabilité des accompagnateurs de la structure organisatrice du séjour.
- Les hébergements locatifs sont équipés. Le tarif de location à la nuitée est indépendant du nombre de locataires, les appartements ont une capacité d'accueil maximum de 6 personnes (bébés inclus), les chambres ont une capacité d'accueil maximum de 2 personnes et le chalet de groupe de 38 personnes.

## 2. TARIFS, TAXE DE SÉJOUR

• Les prix indiqués sont valables pour la saison en cours. Les prix s'entendent en euros, TVA incluse et correspondent au type d'hébergement choisi indépendamment du nombre d'occupants. Les taxes locales et suppléments éventuels ne sont pas inclus.

• Une taxe de séjour est à régler à votre arrivée, à la nuitée et à la personne de plus de 18 ans. Cette taxe étant fixée par les communes des variations peuvent intervenir. Le montant de la taxe de séjour en vigueur est indiqué sur le site internet et sur les devis.

**Les tarifs en vigueur sont systématiquement envoyés avec les conditions générales de vente.**

## 3. CONDITIONS DE PAIEMENT ET CAUTION

Séjours individuels

• En locatif, des arrhes de 25 % du prix du montant total des prestations réservées doivent être réglées dès la réservation par chèque à l'ordre du trésor public et envoyées à l'adresse suivante : Station La Croix de Bauzon, 1050 route de la Croix de Bauzon, 07590 BORNE.

Le solde doit être payé au plus tard à la date du début du séjour à l'accueil de la résidence.

Un chèque de caution d'un montant de 150 euros pour les appartements et 500 euros pour le chalet de groupe sera demandé dès la remise des clés, cette caution sera restituée lors de l'état des lieux au départ du client et sous 7 jours pour le chalet de groupe. Si les hébergements n'étaient pas rendus en état de propreté correct, le client serait facturé 60 euros pour les appartements et 300 euros pour le chalet de groupe, prix d'un forfait ménage.

**Réservations des collectivités : nous contacter pour modalités de paiement.**

## 4. ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTION

Conformément à l'article L.221-28 du code de la consommation, la résidence hôtelière de la Croix de Bauzon informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

## 5. RÈGLEMENT DU SÉJOUR

Modes de paiement acceptés

Au titre des arrhes, la réservation peut être honorée par les modes de paiement suivants : chèque par envoi postal, virement bancaire ou en espèces et chèques vacances sur place.

Au titre du solde, la réservation peut être honorée par les modes de paiement suivants : chèque bancaire, chèque vacances, espèces, carte bancaire, virement bancaire (avant l'arrivée).

### Modalités de règlement

Toute demande de réservation ferme émanant de l'acheteur se décompose comme suit :

- Arrhes de 25 % du montant du séjour lors de la réservation, non-remboursable.
  - Solde du séjour avant l'arrivée ou au plus tard le jour de l'arrivée pour les séjours individuels.
- Dans le cas où le solde n'est pas réglé dans les délais indiqués, le séjour est considéré comme annulé et nos conditions d'annulation décrites ci-après s'appliquent. Cette réservation n'a de valeur contractuelle qu'à réception par l'acheteur, d'une confirmation de réservation émise par la gérance.

Achat à distance

Dans le cadre de l'achat de votre séjour et règlement sur Internet, aucun délai de rétractation n'est prévu.

## 6. ANNULATION ET MODIFICATIONS

Modification de votre réservation :

- Le client peut demander la modification de son séjour (dates, type d'hébergement).

Sans préjudice, du fait que le paiement intégral du solde soit dû à l'arrivée. Toute modification à la demande du client est possible mais peut entraîner des frais de modification. Toute demande de modification doit donner lieu à une confirmation écrite de la part du client et reste sous réserve de disponibilité et d'acceptation par la gérance.

Dans le cas où le contractant souhaite prolonger son séjour, le tarif en vigueur sera appliqué.

Tout changement à la demande du client, d'une gamme supérieure à une gamme inférieure, ne donnera lieu à aucun remboursement.

- Toute demande de diminution de la durée du séjour est considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d'annulation et interruption de séjour.

- Les arrhes versées lors de la réservation ne peuvent être remboursées, sauf cas de force majeure sous justificatif, que ce soit pour les réservations individuelles ou pour les groupes.

En cas de non-présentation ou d'annulation à moins de 15 jours les sommes versées pour le gîte de groupe ne seraient pas remboursées, sauf cas de force majeure sous justificatif.

COVID : dans le cas d'un confinement ou d'une interdiction d'effectuer le séjour en raison de la crise sanitaire, aucune pénalité ne sera appliquée et le chèque d'arrhes sera remboursé.

En cas de demande d'annulation suite à la positivité d'un participant, il sera demandé un test antigénique ou PCR à son nom et l'annulation sera considérée comme relevant d'un cas de force majeure seulement s'il empêche le groupe de séjourner comme prévu dans l'établissement. Le client a la possibilité de souscrire à une assurance annulation complémentaire de manière indépendante, si paiement par carte bancaire certaines banques offrent une couverture, le client a la responsabilité de se renseigner auprès de sa banque.

Annulation en cas de force majeure = impossibilité totale d'effectuer le séjour.

Selon l'article 1218 du code civil, créé par la réforme du droit des contrats de 2016 : « Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur ». Un justificatif officiel sera exigé.

## 7. SÉJOUR

Arrivée dans les hébergements locatifs : le jour de l'arrivée, l'accueil se fait entre 15h00 et 18h00, et à la remise des clefs une caution sera demandée. Le matériel de la location fait l'objet d'un inventaire précis. Le locataire est tenu de le contrôler à son arrivée et de signaler toute anomalie à la réception avant le soir 18h00. Pendant le séjour, la gérance décline toute responsabilité en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du locataire. Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur. Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causés par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

Départ des hébergements locatifs : au jour du départ indiqué sur le contrat, l'hébergement locatif doit être libéré avant 10 heures du matin, sur rendez-vous à prendre 24h00 à l'avance. L'hébergement sera rendu en parfait état de propreté, et l'inventaire pourra être vérifié, tout objet cassé ou détérioré, restera à la charge du locataire, ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire.

• Dans le cas où l'hébergement n'aurait pas été nettoyé avant le départ, un forfait nettoyage d'une valeur minimale de 60€ TTC sera demandé pour les appartements et 300€ pour le gîte de groupe.

## **8 : ASSURANCE-DETERIORATION-CASSE-VOL**

Au cours du séjour, le Client s'engage à utiliser l'hébergement qui lui est loué de façon raisonnable et en bon père de famille. L'Hôtel pourra demander au Client de quitter l'Hôtel sans qu'aucune indemnité ne lui soit versée et de régler l'intégralité de la Prestation réservée notamment en cas de :

- comportement contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public,
- tout dommage, dégradation, acte de vandalisme survenu de son fait ou de celui de ses préposés ou personnes dont il a la charge, pendant l'occupation des locaux, sur tous biens mobiliers ou immobiliers, d'ameublement, de décoration ou de toute autre nature présent dans l'Hôtel.

Le Client certifie avoir souscrit une assurance en responsabilité civile en vue de couvrir tout dégât causé dans l'établissement durant la période de son séjour. Le Client doit assurer la garde des biens et matériels apportés par lui-même. Il est notamment invité à souscrire une assurance spécifique en cas de présence de gros matériels ou de biens de valeur dans la mesure où la responsabilité de l'établissement ne pourra être engagée en cas de détérioration ou de vol desdits biens.

Le Client est responsable de l'ensemble des dommages causés par lui-même et s'engage, en cas de dégradation des lieux mis à disposition, à supporter les coûts de remise en état de ces lieux.

## **9. VISITEURS**

Les visiteurs sont admis dans l'enceinte de la résidence après s'être présenté à la réception. Les visiteurs n'auront pas accès aux infrastructures de la résidence. Les visiteurs devront laisser leur véhicule à l'extérieur de la station sur le parking.

## **10. ANIMAUX**

Les animaux ne sont pas autorisés au sein de la résidence hôtelière et dans le chalet de groupe. Sur l'ensemble de la station, ils doivent être tenus en laisse et sont interdits sur les pistes de ski. Exception faite aux chiens d'assistance.

## **11. VÉHICULE**

Visiteurs ou locataires devront garer leurs véhicules sur le parking extérieur prévu à cet effet.

## **12. TARIF LINGE ENDOMAGE**

Dans le cas où le linge mis à disposition dans les hébergements se trouverait endommagé ou taché et donc inutilisable un remboursement serait alors demandé au client comme il suit :

Couette 30euros

Housse de couette 15euros

Drap housse 12euros

Oreiller 12euros

Alèse 15euros

Taie d'oreille 5euros

Drap de bain 12euros

Serviette de toilette 7euros

Tapis de bain 5euros

### **13. RESPONSABILITÉ**

Le client reconnaît expressément que la résidence hôtelière de la station de la Croix de Bauzon ne pourra être tenue responsable, du fait de la communication par ses partenaires. Toutes les photos et les textes utilisés sur le site internet et la page Facebook de la station sont non contractuels. Elles n'ont qu'un caractère indicatif.

### **14. INFORMATIQUE ET LIBERTÉ**

Les informations communiquées par le client à l'occasion de sa commande ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées comme étant confidentielles.

Elles seront utilisées uniquement par la résidence, pour le traitement de la commande et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services réservées aux clients. Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela, il suffit de nous en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : [contact@croixdebauzon.com](mailto:contact@croixdebauzon.com) en nous indiquant vos noms, prénoms et adresse.

### **15. DISPOSITIF BLOCTEL**

Bloctel est la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur laquelle tout consommateur peut s'inscrire gratuitement afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours, conformément à la loi n° 2020-901 du 24 juillet 2020 visant à encadrer le démarchage téléphonique et à lutter contre les appels frauduleux. La loi précise qu'il est interdit à tout professionnel, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers agissant pour son compte, de démarcher téléphoniquement un consommateur inscrit sur cette liste, à l'exception des cas énumérés par la loi. En particulier, vous pourrez toujours être appelé dans les cas suivants :

- Par les professionnels chez qui vous avez un contrat en cours,
- Pour des appels de prospection en vue de la fourniture de journaux, de périodiques ou de magazines,
- Pour des motifs qui ne concernent pas la vente de biens ou de services tels que :
  - Les appels émanant d'un service public,
  - Les appels émanant d'instituts d'études et de sondage,
  - Les appels émanant d'associations à but non-lucratif,
  - Si vous avez communiqué de manière libre et non équivoque votre numéro afin d'être rappelé.

### **16. LITIGE**

Toute réclamation éventuelle concernant la non-conformité des prestations par rapport aux engagements contractuels peut être signalée par courrier à l'adresse suivante : syndicat Mixte de la Montagne Ardéchoise le Village 07660 Lanarce ou par e-mail à [secretariat.direction@la-montagne-ardechoise.com](mailto:secretariat.direction@la-montagne-ardechoise.com).

### **17. TRIBUNAL COMPÉTENT**

Tout litige relatif à l'interprétation et l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le tribunal compétent.